



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 11 février 2019, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 intitulé « *Règlement numéro 242-19 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de modifier la délimitation de la zone mixte M-5* ». Ce projet de règlement vise à agrandir la zone mixte M-5 à même une partie de la zone publique et institutionnelle P-1.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 mars 2019 à 19h30 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 80, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, ce 15 février 2019.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 15 février 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 15 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim